



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

AFFICHÉ LE
04/12/2024

LISTE DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- ✓ En exercice : 19
- ✓ Présents : 14 puis 17

Convocation du 21/11/2024
Affichée le 22/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DARRICARRÈRE, Maire d'URCUIT.

PRÉSENTS :

MM. DARRICARRÈRE Raymond – CAUSSADE Corinne – LABARTHE Jean-Marc – LESCARRET Didier (*sauf délibérations n°5 et 6*) – BELAIR Nadia – HAROSTEGUY Laure – AINCIART Cécile (*à partir de la délibération n°7*) – BIDEGARAY Barthélémy (*à partir de la délibération n°15*) – ESQUERMENDY Mikel (*à partir de la délibération n°10*) – LEMBURE Elodie – SORHOUE Frédéric – VIAU Cyril – MAISONNAVE Pierre – SAPPARRART Philippe – TOURON Françoise – HARISMENDY Josiane.

PROCURATIONS :

Mme ELGOYEN-HARITCHET Valérie à M. LABARTHE Jean-Marc.
M. YANCI Laurent à Mme HARISMENDY Josiane.
M. BIDEGARAY Barthélémy à Mme CAUSSADE Corinne (*jusqu'à la délibération n°14*)
M. ESQUERMENDY Mikel à Mme BELAIR Nadia (*jusqu'à la délibération n°9*)
Mme AINCIART Cécile à Mme LEMBURE Elodie (*jusqu'à la délibération n°6*)

EXCUSÉS :

Mme GOURGUES Karine.
M. LESCARRET Didier (*délibérations n°5 et 6*).

N°	OBJET	VOTE
01	Adhésion à la convention de participation à adhésion facultative du CDG 64 – Protection sociale complémentaire – Prévoyance.	UNANIMITE
02	Mandat au CDG 64 pour la mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance statutaire	UNANIMITE
03	Actualisation de la mise en œuvre du RIFSEEP	UNANIMITE
04	Création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent à temps complet.	UNANIMITE
05	Modalités de mise en œuvre de l'amortissement des subventions d'équipement versées	MAJORITE
06	Décision modificative n°9 au BP 2024 – Section de fonctionnement	UNANIMITE
07	Décision modificative n°10 au BP 2024 – Section d'investissement.	UNANIMITÉ
08	Erremunteguy – Convention de mission d'accompagnement par le CAUE 64	UNANIMITÉ
09	Presbytère – Financement du projet de réhabilitation en trois logements sociaux par SOLIHA	UNANIMITE
10	Bâtiment des tennis couverts – Définition du futur projet sportif	UNANIMITE

11	Bâtiment des tennis couverts – Mise en œuvre d’une procédure de consultation suite à une manifestation d’intérêt spontané pour l’installation d’une couverture photovoltaïque	UNANIMITE
12	Déplacement d’une portion du chemin rural desservant le chemin Asserol, suppression et aliénation de l’ancienne emprise par voie d’échange.	UNANIMITE
13	Projet de cession d’une portion de la parcelle communale cadastrée AP n°173 et d’une portion de l’ancienne emprise du chemin rural desservant le chemin Asserol.	UNANIMITE
14	Lotissement Urgatza – Demande de rétrocession de la voirie à la Commune d’URCUIT.	MAJORITE 3 ABSTENTIONS
15	Centre socioculturel – Règlement d’utilisation des locaux	UNANIMITE
16	Centre socioculturel – Tarifs de location de salles.	UNANIMITE
17	CAPB – Adhésion au service commun SIG GéoBasque	UNANIMITE
18	CAPB – Adhésion au service commun Observatoire fiscal partagé.	UNANIMITE
19	CAPB – Avis sur le projet de schéma de mutualisation communautaire	UNANIMITE

L’ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil Municipal n’ayant plus de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20h35.

Les présentes délibérations peuvent faire l’objet d’un recours administratif devant Monsieur le Maire d’URCUIT dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l’absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU – 50 Cours Lyautey, CS 50543, 64010 PAU Cedex – via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l’administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Elles sont portées à la connaissance du public par voie d’affichage ci-présent.

Publié sur le site internet de la Commune d’URCUIT et affiché sur la borne numérique de la Mairie le 02/07/2024

URCUIT, le 03/12/2024

Le Maire,
Raymond DARRICARRÈRE